

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 7 Juin 2021

L' an 2021 et le 7 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER RURAL sous la présidence de DUBOIS Thomas Maire

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : BARBIER Séverine, CHILD Nathalie, GAMBARDELLA AUDREY, KEMPEN Sabrina, LABBE Vanessa, MARQUES Isabelle, VIRON Marine, MM : BASSO Claude, BODEVING Jacky, DARDENNE Olivier, FREULON Jean-Louis, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, POTRON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FLOQUET Géraldine à M. LACIRE Jérôme, LONGUEPEE Nicole à M. BODEVING Jacky, M. SBAI Nabil à M. FREULON Jean-Louis

Absent(s) : M. MOREAU Franck

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 01/06/2021

**Date d'affichage** : 01/06/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : Mme VIRON Marine

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

VIREMENTS DE CREDITS  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
SUBVENTION 2020 ARC EN CIEL  
MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SILLERY  
A L'A.L.S.H DE TAISSY

**réf : 16\_2021 VIREMENTS DE CREDITS**

Le maire explique au conseil municipal que le tracteur qu'utilise le service technique à plus de 20 ans, et qu'il n'est pas possible de le réparer car les pièces ne sont plus disponibles.

Un devis a été proposé pour la somme de 48 000 € T.T.C

Les crédits n'étant pas prévus, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits comme suit :

opération 309 - 21728 - cheminement Puisieux-Sillery	- 48 000 €
opération 285 - 21571 - matériel technique	+ 48 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

ACCEPTTE le virement de crédits

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 17\_2021 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'allouer pour 2021 les subventions aux associations comme suit :

1 500.00 €	3EME AGE
700.00 €	ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE
2 000.00 €	FOOT
500.00 €	LES ANCIENS COMBATTANTS
1 500.00 €	TIR - LES INSEPARABLES
2 500.00 €	TENNIS
700.00 €	USC MONTVAL
9 600.00 €	A.C.2.S
150.00 €	AMIS DES BETES
100.00 €	PREVENTION ROUTIERE
500.00 €	FOYER PRINCET OZANAM
300.00 €	MARS
2 500.00 €	ADMR
200.00 €	LONGUE VIE EN CHAMPAGNE
150.00 €	ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS VERZENAY
150.00 €	L'ATELIER A LA MAIN
100.00 €	ROSEAU
100.00 €	Ligue Française contre la sclérose en plaques
880.50 €	UNESCO
300.00 €	POMPIERS DE VERZENAY
100.00 €	LIGUE CONTRE LE CANCER
880.50 €	UNESCO 1761 hbts X 0.5

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 18\_2021 SUBVENTION 2020 ARC EN CIEL**

Le conseil municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

abstention de M. BODEVING Jacky

decide d'allouer la somme de 800.00 € à l'association ARC EN CIEL

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 19\_2021 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 20\_2021 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SILLERY  
A L'A.L.S.H DE TAISSY**

Une convention de partenariat pour l'accueil des enfants de Sillery à l'A.L.S.H de Taissy avait été signé en juin 2018 pour 3 ans avec la Caisse des Ecoles de Taissy.

Celle-ci arrive à échéance au 30.06.2021. Elle permet aux enfants sillerotins de s'inscrire à l'A.L.S.H de Taissy lorsqu'il n'y a pas d'accueils de loisirs à Sillery, et aux enfants de moins de 4 ans car à Sillery nous accueillons les enfants de 3 ans que le mercredi en période scolaire.

Le coût de participation pour la commune est de 24.50 €/jour ou 12.25 €/demi-journée + 20 €/an/enfant

## **LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE**

DONNE son accord pour la signature de la convention de partenariat

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

## **VIREMENT DE CRÉDIT**

il est nécessaire de faire face au remplacement d'un tracteur ancien, dont la panne ne peut être réparée. Il propose de réaliser l'acquisition d'un nouveau tracteur pour une somme TTC de 48 000 €.

Ce remplacement n'a pas été prévu dans le budget d'investissement initial.

M. le maire propose au conseil municipal de modifier le budget, afin de réaffecter la somme nécessaire *en débitant le compte 21728 « cheminement CD8 Sillery-Puisieux » et de créditer le compte 21571 « matériel technique »* pour le montant de 48 000 € TTC. Le maire informe le conseil municipal que la tva pourra être récupérée, et retouchée par la suite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'investissement nécessaire.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M LACIRE Jérôme, adjoint au maire, précise que deux sortes de subventions sont attribuées aux différentes associations :

- Une subvention en « numéraire », attribuée lorsque l'association monte un dossier afin de financer un projet
- Une subvention en « nature », qui prend la forme de la mise à disposition gracieuse de moyens techniques tels que l'utilisation de salles, de véhicules, de ...

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer un montant identique à celui versé l'année précédente, pour les subventions « numériques » qui ont été demandées par chaque association. Les présidents de clubs seront reçus pour que cette décision leur soit exposée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les montants de subvention en numéraire attribués aux associations.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU GR**

M dubois Thomas rappelle au conseil municipal quelles sont les compétences qui sont attribuées au Grand Reims.

Par délibération du conseil communautaire, du 25 mars 2021, les statuts de la communauté urbaine de Reims ont modifié les compétences de la communauté urbaine du Grand Reims.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire de la communauté urbaine du Grand Reims.

## **CONVENTION A.L.S.H AVEC LA COMMUNE DE TAISSY**

M. Thomas DUBOIS, maire, rappelle que l'objet de cette convention est de fixer les modalités de :

- l'accueil des enfants de Sillery lorsqu'il n'y a pas d'accueil de loisirs à Sillery, (notamment au mois d'Août),
- l'accueil des enfants de Sillery de moins de 4 ans (sauf les mercredis de la période scolaire car la commune de Sillery accueille les enfants à partir de 3 ans).

- la participation financière de la commune de Sillery à hauteur de 24,50 € par enfant et par jour, et 12,25€ par enfant et par demi-journée.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention qui arrive à son terme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention ALSH avec la commune de Taissy.

### **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SÉCURITÉ D8**

Débuteront en début d'année 2022 les travaux d'aménagement de la rue principale, pour la portion entre la boulangerie et le carrefour de la route de Puisieulx. Les travaux sont estimés à 420 000€ TTC.

Le département accorde à la commune de Sillery, une subvention de 50 000 € HT sur un montant de travaux éligibles de 299 072 HT.

L'état alloue à la commune de Sillery une Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR) de 99 872 € sur un montant de dépense subventionnable de 304 487 € HT.

Ainsi le montant total des deux subventions s'élève à 149 872 €. La recette qui avait été inscrite au budget est de 177 000 €).

### **SUIVI DES AUTRES TRAVAUX**

M. Jean louis FREULON adjoint, informe le conseil municipal que

- un complément à l'aménagement de l'église est prévu, par la création d'un cheminement entre l'entrée de l'église et la salle paroissiale, avec apport de terre végétale dans l'objectif de planter des arbres.

- le ravalement de la grange derrière l'église va débiter.

- Au cimetière, nous poursuivons les interrogations des familles des sépultures non visitées. Il est demandé aux familles de se manifester. Sans nouvelle, les emplacements feront l'objet d'une réattribution.

### **PLURIAL**

Une expérience environnementale est menée par Plurial sur 123 de leurs maisons dans le département. Les 15 premières maisons qui vont en bénéficier sont situées à Sillery. Les travaux consistent en la pose de panneaux photovoltaïques destinés à la production d'électricité, ainsi qu'un système de stockage de l'électricité produite. Le système de stockage installé dans une armoire faisant la taille d'une chaudière devra trouver place dans les logements.

Ces travaux d'amélioration induiront une hausse de loyer de 125 €/ mois/ maison. Cette somme devant toutefois être récupérée sous forme d'une baisse des charges de consommation d'électricité du foyer. Les habitants seront sensibilisés afin de revoir leurs habitudes de consommation électrique, afin de consommer dans les horaires de production maximale.

### **MANIFESTATIONS DE JUIN**

- 9 Juin 2021 : « Chemin de la mémoire de la deuxième guerre mondiale ». Il s'agit de rendre un hommage à M Gaston GEORGETON, résistant, habitant de Sillery, qui a été arrêté par la Gestapo lors de la rafle du 8 juin 1944. Une plaque commémorative en son honneur sera installée sur la maison qu'il occupait à cette date.

## **Elections des 20 et 27 juin**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Reprise des activités associatives pour les adultes. Les activités se déroulant en intérieur devront limiter les participants à 65% de la capacité totale d'accueil de la salle utilisée.
- Centre de loisirs de Juillet 2021 : Il a été décidé de proposer à nouveau cette année le camp au Lac du Der et les camps robinson avec couchage
- Deux classes de l'école élémentaire CM1 & CM2 partiront en classe de Neige en 2022.